

Annexe ③

Plus d'adhésion et de leviers d'action en entreprise : les élections sociales (1975-2012)¹

Quelques constats

En une cinquantaine d'années, la CSC s'est imposée au sein des entreprises de de 50 travailleurs et travailleuses et plus. Ce trait caractéristique s'observe sous deux dimensions. D'une part, un basculement se produit en 1975 et en 1979 lorsque le syndicat chrétien arrive en tête des élections sociales en nombre de voix, au niveau national, respectivement pour les CSH/CPPT et les CE. Ce succès ne se démentira plus durant les quatre décennies suivantes, la CSC obtenant même la majorité absolue à partir de 1991. Cette observation globale s'articule avec la réalité d'un syndicat chrétien qui ne cesse d'être majoritaire en Flandre, devient le premier syndicat à Bruxelles à partir de 1987 et dans les plus grandes entreprises en Wallonie dès 2000 – elle est déjà en première place dans les CPPT en 1995.

Cette tendance lourde à attirer toujours plus d'électeurs et d'électrices vers les candidat·es de la CSC témoigne d'une attractivité de l'organisation syndicale qui, à quelques exceptions près, ne cesse de s'intensifier. Sans pouvoir présumer du profil des travailleurs et des travailleuses qui votent – tous et toutes peuvent voter pour le syndicat de leur choix, y compris les non syndiqués –, les succès électoraux du syndicat chrétien peuvent s'expliquer par divers facteurs, conséquents de l'action syndicale: les réalisations

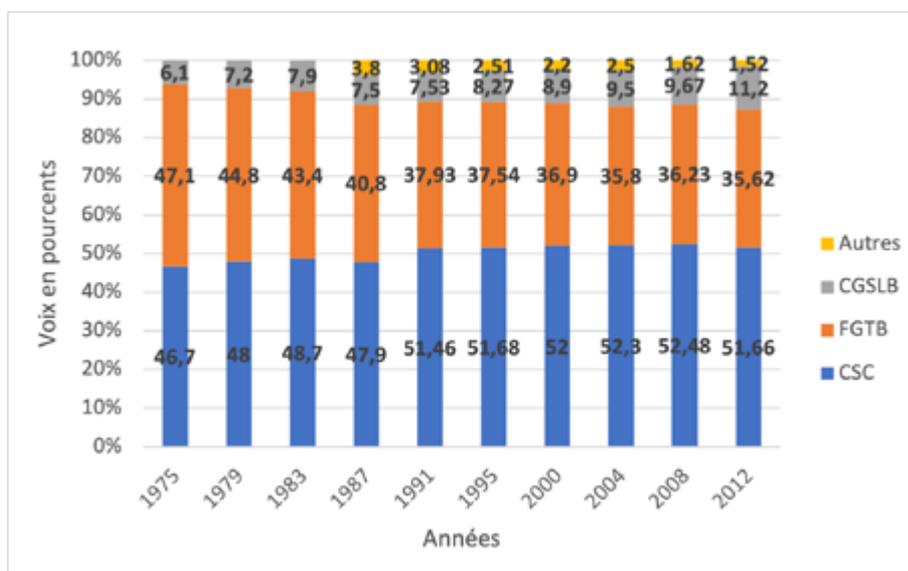
et les conquêtes de la CSC en entreprise, dans les secteurs et au niveau interprofessionnel, la personnalité des candidat·es, la qualité de la communication en général et de la campagne électorale en particulier, etc.²

D'autre part, les succès électoraux de la CSC renforcent sa capacité à détenir des leviers d'action dans les entreprises. Les résultats témoignent d'un syndicat chrétien qui a la majorité absolue au niveau des sièges dans les CSH/CPPT, de 1971 à 2012, et qui l'obtient en 1975 dans les CE. Les données disponibles pour les régions sont malheureusement trop lacunaires et disparates pour constituer des séries continues. Cependant, des premières observations, trois constats sont à mettre en évidence. En Flandre, la CSC a la majorité absolue dans les CE et les CSH/CPPT, durant la période 1971-2012, dès lors qu'elle a entre 60 et 70 % des sièges. En Wallonie, elle l'emporte au plus tard en 1995. Il s'agit là d'une évolution majeure dans la mesure où, vingt ans auparavant, la FGTB était largement majoritaire avec plus ou moins 60 % des sièges. À Bruxelles, le syndicat chrétien ne semble pas conquérir la majorité absolue. En revanche, elle atteint une majorité relative au plus tard en 1995. Là encore, le changement est flagrant au regard d'une FGTB qui avait la majorité absolue dans la région bruxelloise dans les années 1970.

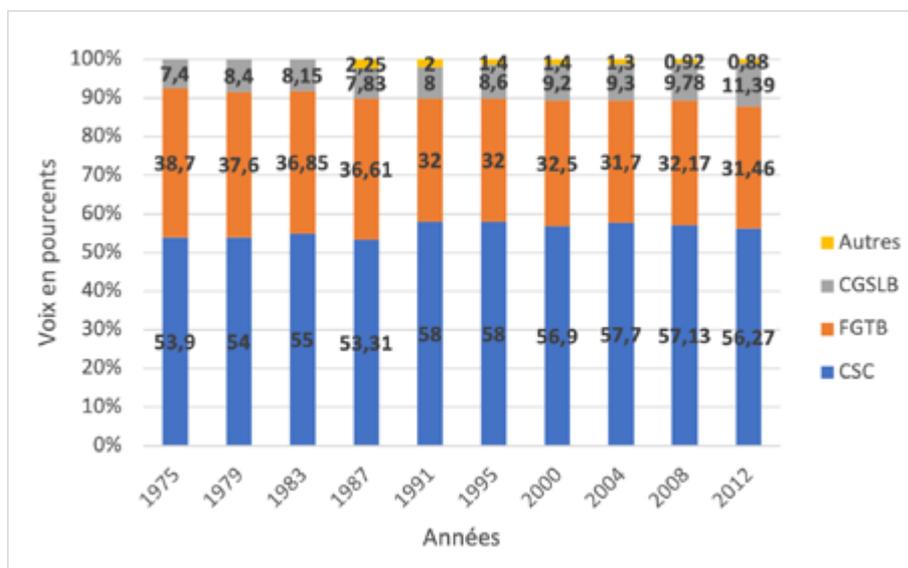
Résultats des élections sociales en voix (1971-2012)

Les conseils d'entreprise

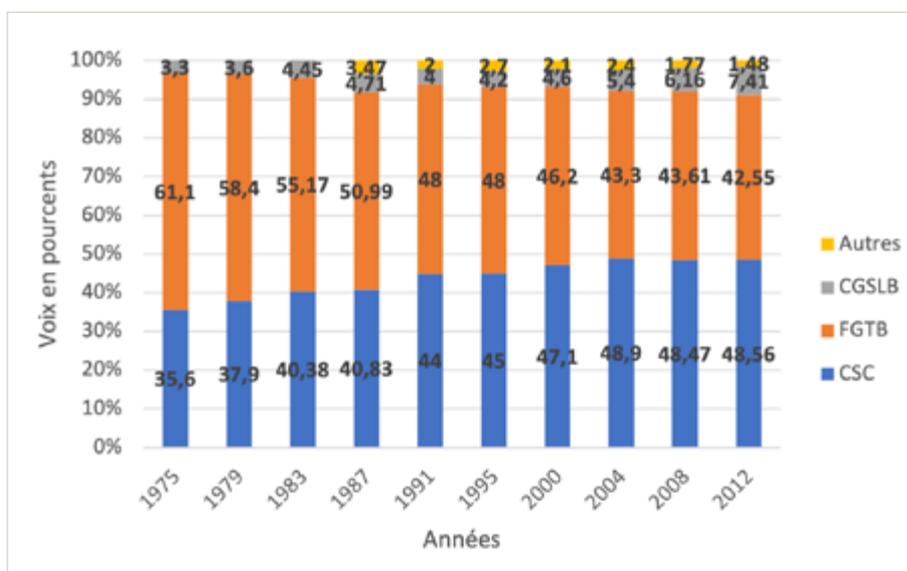
Résultats des élections sociales dans les CE en Belgique (1975-2012)



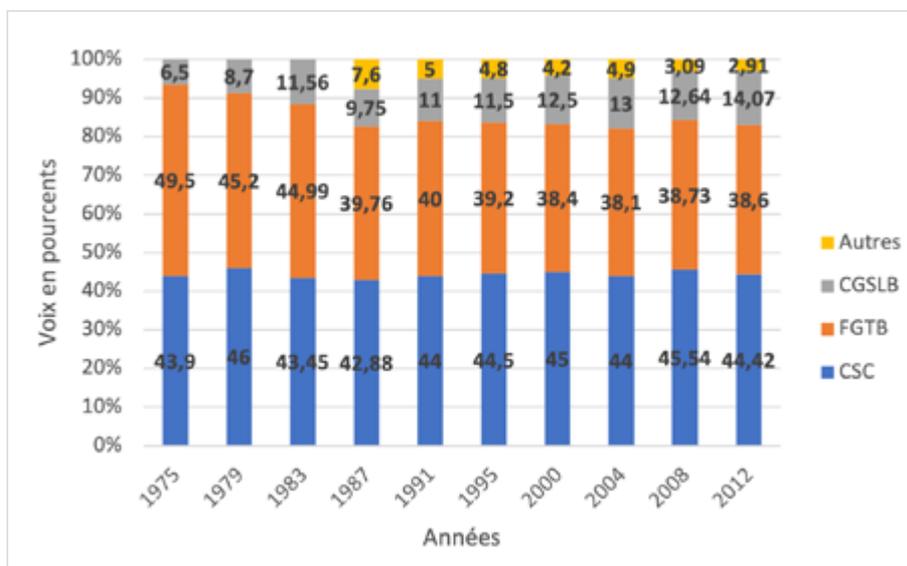
Résultats des élections sociales dans les CE en Flandre (1975-2012)



Résultats des élections sociales dans les CE en Wallonie (1975-2012)

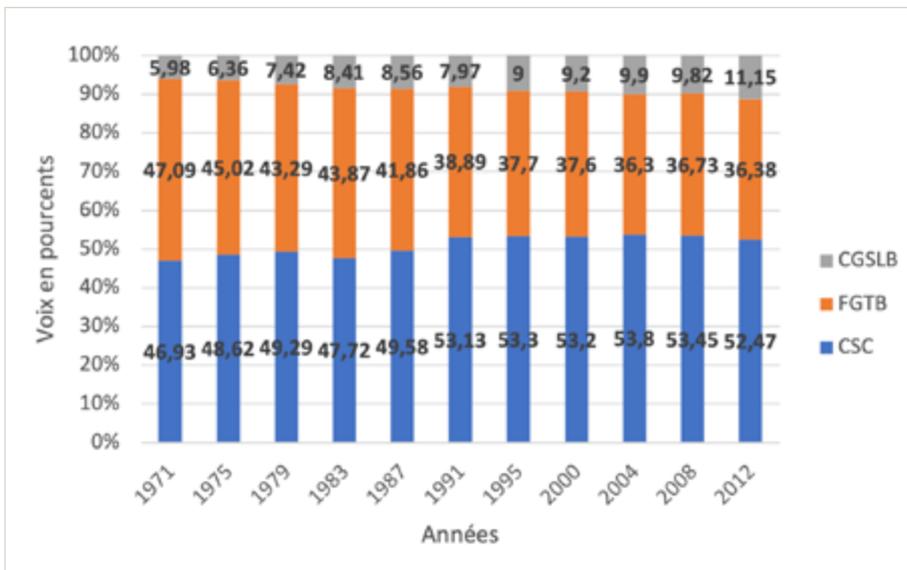


Résultats des élections sociales dans les CE à Bruxelles (1975-2012)

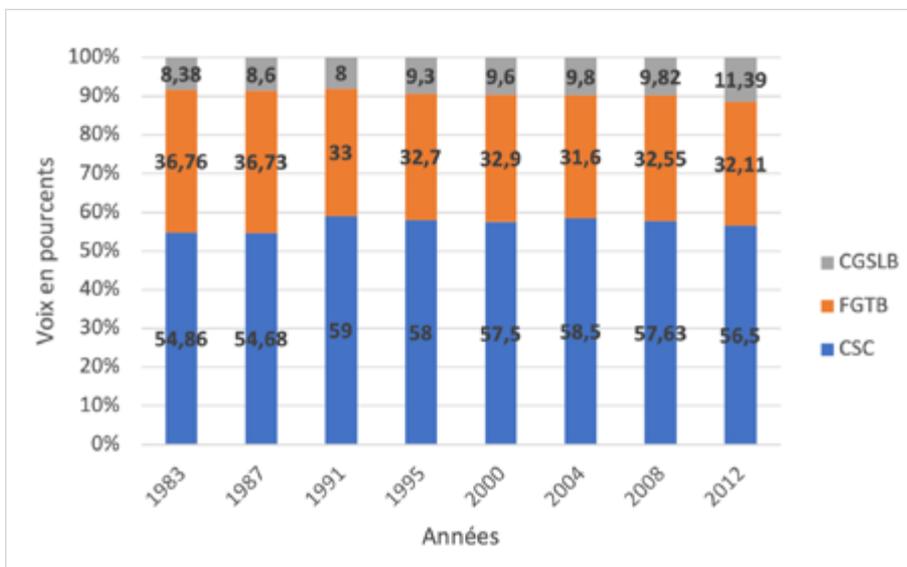


Les Comités de sécurité et d'hygiène/ Comités pour la prévention et la protection au travail

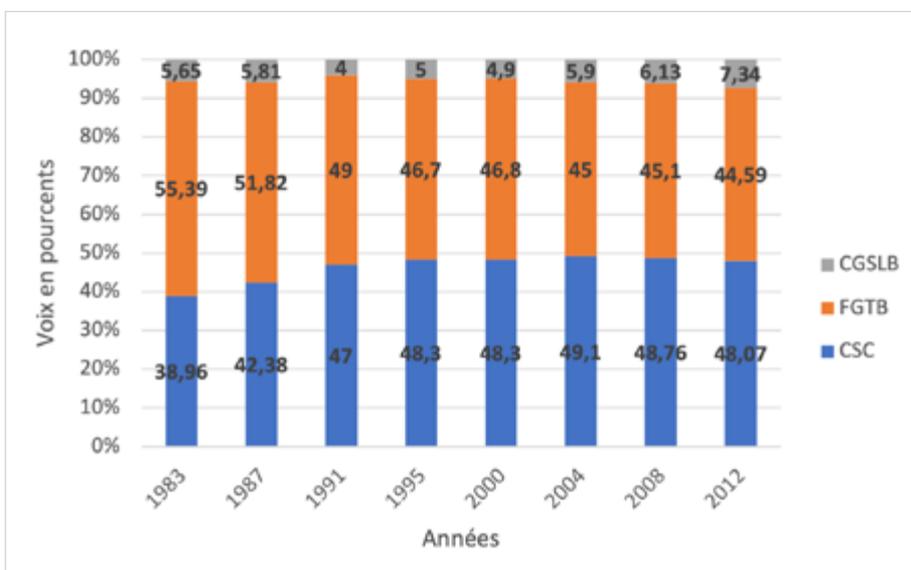
Résultats des élections sociales dans les CSH/CPPT en Belgique (1971-2012)



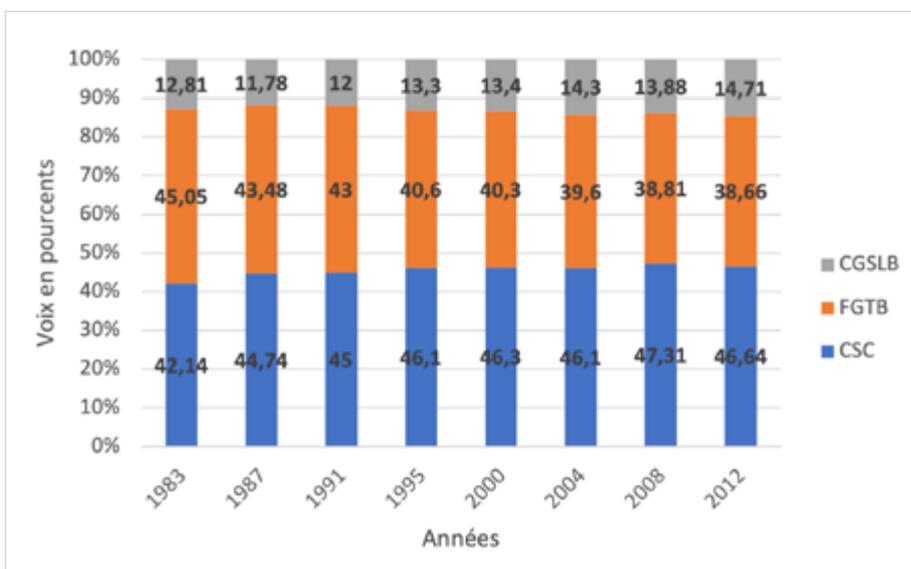
Résultats des élections sociales dans les CSH/CPPT en Flandre (1983-2012)



Résultats des élections sociales dans les CSH/CPPT en Wallonie (1983-2012)



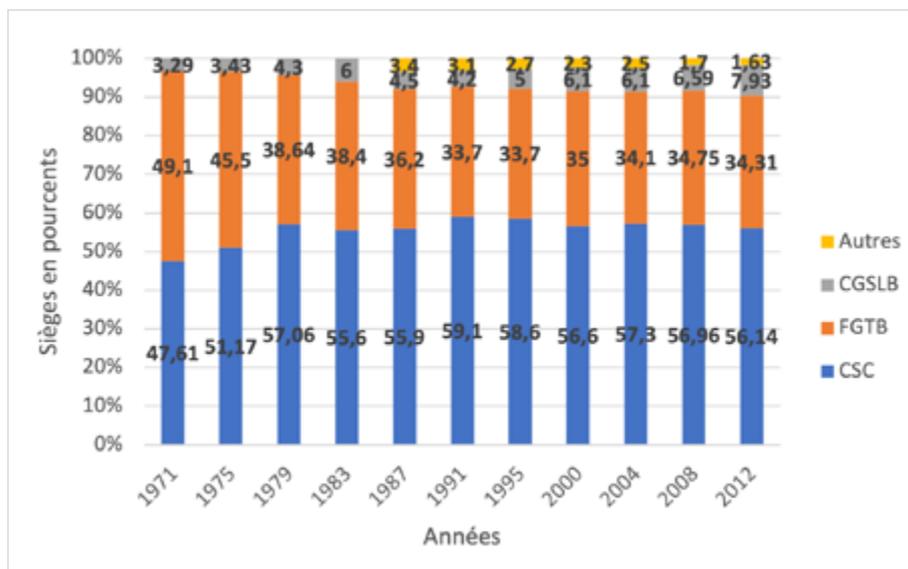
Résultats des élections sociales dans les CSH/CPPT à Bruxelles (1983-2012)



Résultats des élections sociales en sièges (1971-2012)

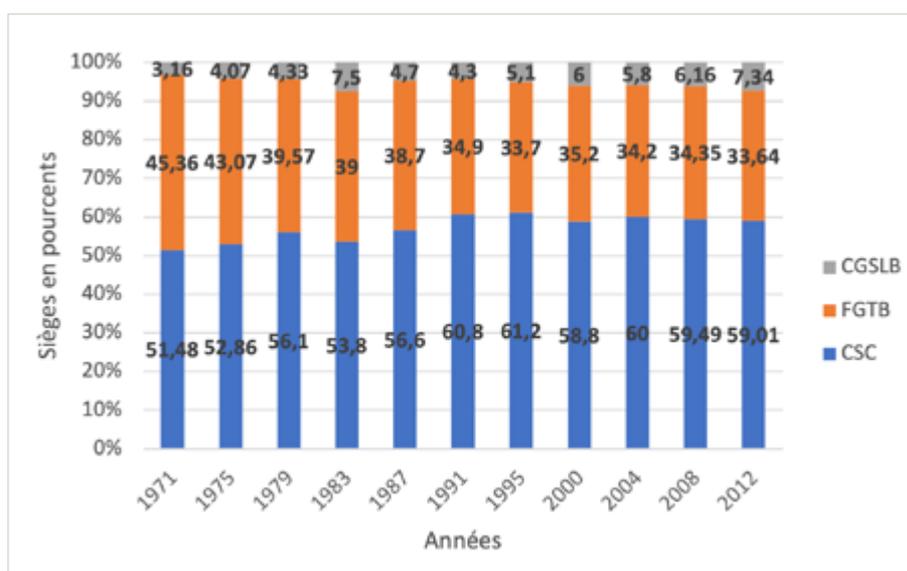
Les conseils d'entreprise

Résultats des élections sociales dans les CE en Belgique (1971-2012)



Les Comités de sécurité et d'hygiène/ Comités pour la prévention et la protection au travail

Résultats des élections sociales dans les CSH/CPPT en Belgique (1971-2012)



Notes

- 1 Les sources consultées ne permettent pas de constituer une série statistique continue, d'où les chronologies variables d'un graphique à l'autre. Les documents concernés sont : les publications d'information syndicale, le *Courrier hebdomadaire du CRISP*, *L'Année sociale*, les publications du SPF Emploi, Travail et Concertation sociale pour les années les plus récentes.
- 2 Nous remercions Monsieur Pierre Blaise (CRISP) pour l'apport de ces éléments importants.